

## Liquide pour freins DOT4

### SECTION 1: IDENTIFICATION

<b>Identificateur du produit</b>	Liquide pour freins DOT4
<b>Autres moyens d'identification</b>	35-800PRES, 35-820PRES, 35-821PRES, 35-823CQ, 35-823SO, 15-821OEM, 15-801OEM, 15-801OEMA, 15-801OEME, 15-821OEMA, 15-823LAU, 15-821OEME
<b>Usage recommandé</b>	Veillez vous référer à l'étiquette du produit.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Inconnu.
<b>Identificateur du fabricant/fournisseur</b>	Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours
<b>Numéro de la FDS</b>	1516

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification

Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Toxicité pour la reproduction - catégorie 2; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement :  
Attention

#### Mention(s) de(s) danger(s) :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### Prévention :

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.
P264	Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1516

Page 01 de 11

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention :**

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P330 Rincer la bouche.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.  
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

**Stockage :**

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

**Élimination :**

Disposer du contenu/réceptacle conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

**Note :**

37.5  
. % du mélange consiste en composant(s) de toxicité aiguë inconnue (par ).

**Autres dangers**

Inconnu.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

**Mélange :**

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Ethanol, 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]-, triester with boric acid (H3BO3)	30989-05-0	10-30		
TRIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	112-35-6	10-30		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	9004-74-4	10-30		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	9004-77-7	7-13		
Triethylene glycol butyl ether	143-22-6	5-10		
TETRAETHYLENE GLYCOL	112-60-7	5-10		

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

FDS No. : 1516

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 02 de 11

Pentaethylene glycol	4792-15-8	1-5		
Triethylene glycol	112-27-6	1-5		
Diisopropanolamine	110-97-4	0.5-1.5		
Diethylene glycol monomethyl ether	111-77-3	0.1-1		

#### Notes

Utilisation de FDS génériques: Si la concentration ou plage de concentrations réelle d'un ingrédient d'un des produits dangereux visés par une FDS générique diffère de la concentration ou plage de concentrations réelle indiquée pour le reste de la série, elle doit être mentionnée à l'article 3 (Composition / information sur les ingrédients) de la FDS, à côté de l'ingrédient. En outre, si d'autres éléments d'information spécifiques (tels que le point d'éclair, les valeurs numériques de toxicité, etc.) sur un produit dangereux de la série diffèrent de ceux des autres produits de la série (sans qu'il y ait d'incident sur la classification), les éléments d'information propres au produit dangereux doivent figurer sur la FDS, et le produit dangereux auquel ces éléments d'information s'appliquent doit être indiqué. Source: Santé Canada - Guide technique sur les exigences de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits dangereux SIMDUT 2015 Exigences pour les fournisseurs.

## SECTION 4: PREMIERS SOINS

### Mesures de premiers soins

#### Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### Contact avec la peau

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Retirer les vêtements, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 5 minutes. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

#### Contact avec les yeux

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical ou consulter un médecin.

#### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Appeler un Centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

#### Commentaires sur les premiers soins

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

### Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

#### Organes cibles

Reins, peau, yeux.

#### Instructions particulières

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

FDS No. : 1516

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 03 de 11

Dermatite.

## SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

### Dangers spécifiques du produit

Peut s'enflammer s'il est chauffé à de hautes températures. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone; oxydes de nitrogènes corrosifs et comburants.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

### Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

### Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

FDS No. : 1516

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 04 de 11

réceptacle d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le réceptacle hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

## SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Triethylene glycol butyl ether	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Ethanol, 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]-, triester with boric acid (H3BO3)	2 mg/m3	6 mg/m3	Non établie	Non établie		
TRIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
TETRAETHYLENE GLYCOL	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Pentaethylene glycol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Triethylene glycol	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		
Diisopropanolamine	Non établie	Non établie	Non établie	Non établie		

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Le niveau de risque de ce produit est relativement bas. Une ventilation générale est habituellement adéquate. Pour l'utilisation à grande échelle de ce produit : prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

### Mesures de protection individuelle

#### Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

#### Protection de la peau

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

#### Protection des voies respiratoires

Habituellement non requis si le produit est utilisé selon les directives. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques de base

<b>Apparence</b>	Liquide jaune.
<b>Odeur</b>	S'apparentant à de l'ammoniac
<b>Seuil olfactif</b>	Pas disponible
<b>pH</b>	7.7 (estimé)
<b>Point de fusion/Point de congélation</b>	< -59 °C (-74 °F) (estimé) (fusion); < -59 °C (-74 °F) (estimé) (congélation)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	281.6 °C (538.9 °F)
<b>Point d'éclair</b>	132.2 °C (270.0 °F) (en vase clos)
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1516

Page 05 de 11

<b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b>	Pas disponible (supérieure); Pas disponible (inférieure)
<b>Tension de vapeur</b>	< 0.01 mm Hg (0.00 kPa) à 20 °C (estimé)
<b>Densité de vapeur</b>	> 10
<b>Densité relative (eau = 1)</b>	1.053 à 20 °C
<b>Solubilité</b>	Soluble. dans l'eau; Pas disponible (dans d'autres liquides)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Pas disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible
<b>Viscosité</b>	1100 mm <sup>2</sup> /s à 25 °C (77 °F) (estimé) (cinématique); Pas disponible (dynamique)
<b>Autres informations</b>	
<b>État physique</b>	Liquide
<b>Poids moléculaire</b>	Pas disponible

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Inconnu.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

### Conditions à éviter

Ne pas laisser sécher le produit. Hautes températures.

### Matériaux incompatibles

Acides forts (p. ex. acide chlorhydrique), bases fortes (p. ex. hydroxyde de sodium), agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

### Produits de décomposition dangereux

Aldéhydes très toxiques et inflammables; oxydes d'azote.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; contact oculaire.

### Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Triethylene glycol butyl ether	Pas disponible	5300 mg/kg (rat mâle)	3.54 ml/kg bw (lapin)
Diethylene glycol monomethyl ether	> 50000 mg/m <sup>3</sup> (rat) (4 heures d'exposition)	6830 mg/kg (rat)	9404 mg/kg (lapin)
Ethanol, 2-[2-(2-methoxyethoxy)ethoxy]-, triester with boric acid (H <sub>3</sub> BO <sub>3</sub> )	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
TRIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	Pas disponible	11.8 g/kg (rat)	7100 mg/kg (lapin)

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1516

Page 06 de 11

Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-		39800 mg/kg (rat)	> 20000 mg/kg (lapin)
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible	Pas disponible	Pas disponible
TETRAETHYLENE GLYCOL	Pas disponible	32700 mg/kg (rat)	22570 mg/kg (lapin)
Pentaethylene glycol	Pas disponible	22500 mg/kg (cobaye)	Pas disponible
Triethylene glycol	> 3.9 mg/L (rat) (4 heures d'exposition)	17000 mg/kg (rat)	22460 mg/kg (lapin)
Diisopropanolamine	Pas disponible	4765 mg/kg (rat)	8000 mg/kg (lapin)

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

#### Corrosion/Irritation cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une irritation modérée à sévère.

#### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Les tests sur les animaux montrent des lésions oculaires sévères. (Triethylene glycol butyl ether)

#### Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

##### Inhalation

Peut être nocif selon des preuves limitées. Irritation du nez et de la gorge. À fortes concentrations. (Pentaethylene glycol)

##### Absorption par la peau

Peut être nocif selon des preuves limitées. (Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-)

##### Ingestion

Peut être nocif selon des preuves limitées. (Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-)

#### Danger par aspiration

N'est pas réputé de constituer un danger d'aspiration.

#### Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

Peut causer À la suite d'un contact cutané : dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite). effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Cause À fortes concentrations effets nocifs sur les reins.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires. N'est pas réputé être un sensibilisant cutané.

#### Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Triethylene glycol butyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diethylene glycol monomethyl ether	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Ethanol, 2-[2-(2-methoxyethoxy) ethoxy]-, triester with boric acid (H3BO3)	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
TRIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

FDS No. : 1516

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 07 de 11

-				
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
TETRAETHYLENE GLYCOL	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Triethylene glycol	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée
Diisopropanolamine	Non listée	Non désignée	Non listée	Non listée

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. A été associé(e) à : en cas d'ingestion : poids réduit. (Triethylene glycol)

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. À la suite d'un contact cutané. (Diethylene glycol monomethyl ether)

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. En cas d'ingestion. (Diethylene glycol monomethyl ether)

Peut causer des effets sur l'enfant à naître selon des preuves limitées. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative.

#### Fonction sexuelle et la fertilité

Des études sur des animaux montrent des effets sur la fonction sexuelle et/ou la fertilité. Cependant, on a observé ces effets en présence d'autres effets toxiques significatifs.

#### Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Mutagenicité sur les cellules germinales

N'est pas un mutagène.

### Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Cette section n'est pas exigée par le SIMDUT.

Cette section n'est pas exigée par l'OSHA HCS 2012.

### Écotoxicité

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

Nom chimique	CL50 pour les poissons	CE50 pour les crustacés	CEr50 pour les plantes aquatiques	CEr50 pour les algues
Triethylene glycol butyl ether	2400 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures; statique)			
Diethylene glycol monomethyl ether	5741 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	1191 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Ethanol, 2-[2-(2-methoxyethoxy) ethoxy]-, triester with boric acid (H3BO3)	Pas disponible	Pas disponible		
TRIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	> 10000 mg/L (Pimephales)	Pas disponible		

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

FDS No. : 1516

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 08 de 11



	promelas (tête-de-boule); 96 heures)			
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	10000 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	Pas disponible		
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible			
TETRAETHYLENE GLYCOL	Pas disponible	Pas disponible		
Pentaethylene glycol	Pas disponible	Pas disponible		
Triethylene glycol	> 100 mg/L (Pimephales promelas (tête-de-boule); 96 heures)	46500 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures)		
Diisopropanolamine	> 1000-2200 mg/L (Zebra Fish; 96 heures; statique)	Pas disponible		

#### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

Nom chimique	CSEO pour les poissons	CE50 pour les poissons	CSEO pour les crustacés	CE50 pour les crustacés
Triethylene glycol butyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Diethylene glycol monomethyl ether	Pas disponible		Pas disponible	
Ethanol, 2-[2-(2-methoxyethoxy) ethoxy]-, triester with boric acid (H3BO3)	Pas disponible		Pas disponible	
TRIETHYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER	Pas disponible		Pas disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-methyl-omega-hydroxy-	Pas disponible		Pas disponible	
Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-butyl- omega -hydroxy-	Pas disponible		Pas disponible	
TETRAETHYLENE GLYCOL	Pas disponible		Pas disponible	
Pentaethylene glycol	Pas disponible		Pas disponible	
Triethylene glycol	Pas disponible		Pas disponible	
Diisopropanolamine	Pas disponible		Pas disponible	

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

FDS No. : 1516

Page 09 de 11

**Persistance et dégradation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Potentiel de bioaccumulation**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Mobilité dans le sol**

Aucun renseignement n'a été trouvé.

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible.

**SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION****Les méthodes d'élimination**

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

**Dangers environnementaux** Sans objet

**Précautions spéciales** Sans objet

**Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC**

Sans objet

**Preuve de classification de marchandises dangereuses**

**Date de la classification** le 01 février, 2017

**SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION**

**Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement**

**Canada**

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

**LCPE - Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

Partie 1A. (Diethylene glycol monomethyl ether)

**États-Unis**

**Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**Réglementation personnalisée 1**

Certification de conformité générale à la loi 2008 Consumer Product Safety Improvement Act: La fournisseur identifié à la Section 1 de cette FDS a évalué ce produit et certifie qu'il est étiqueté et emballé conformément aux dispositions applicables de la loi Federal Hazardous Substance Act, comme indiqué dans 16 CFR 1500 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Le cas échéant, les produits nécessitant une fermeture à l'épreuve des enfants sont emballés conformément à la loi Poison Prevention Packaging Act, comme indiqué dans 16 CFR 1700 et appliqué par la Consumer Product Safety Commission. Toutes les fermetures ont été testées conformément aux protocoles les

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

FDS No. : 1516

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente version révisée :

Page 10 de 11

plus récents. Aucun autre test n'est requis pour certifier la conformité aux dispositions ci-dessus. La date de fabrication est estampillée sur le contenant du produit.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** Département réglementation et conformité

**Numéro de téléphone** 905-878-5544

**Date de préparation** le 04 mai, 2017

**Références** Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

**Autres informations** Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au [www.recochem.com](http://www.recochem.com).

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent être figurés en ordre décroissant de prédominance. Les ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également être figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis** Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

---

Identificateur du produit : Liquide pour freins DOT4 - Ver. 1

FDS No. : 1516

Date de préparation : le 04 mai, 2017

Date de la plus récente  
version révisée :

Page 11 de 11